

Laboratoire Métallurgiques d'Etudes et de Contrôle (LABOMETAL)	<ul style="list-style-type: none"> • Produits en céramique, porcelaine et verre • Produits en matière plastique • Contact alimentaire sur les articles métalliques • Appareils et accessoires à gaz • Briquets/Allumettes • Equipements sous pression 	Lot n°21, Avenue Mohamed Erradi – Zone Industrielle Hay Moulay Rachid – Casablanca
Intertek Labtest Maroc (ITS)	<ul style="list-style-type: none"> • Jouets • Produits textiles et d'habillement (Fibres, fils, produits finis) • Tissus d'ameublement • Articles chaussants 	213, Rond Point d'Europe 20 100 Casablanca
Ecole Supérieur des Industries du Textiles et de l'Habillement (ESITH)	<ul style="list-style-type: none"> • Jouets • Produits textiles et d'habillement (fibres, fils, produits finis) • Tissus d'ameublement • Articles chaussants • Articles en céramique, porcelaine et verre en contact avec les aliments 	Route d'El Jadida, Km 8, BP 7731-Oulfa- Casablanca
TEXAD	<ul style="list-style-type: none"> • Produits textiles et d'habillement (fibres, fils, produits finis) • Tissus d'ameublement • Articles chaussants 	N°79 Rue Jaber Bnou Hayane Casablanca
NANOBIO	<ul style="list-style-type: none"> • Articles en céramique 	N°13, Bloc D1, Cité Dakhta, Agadir

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 1165-11 du 22 jourmada I 1432 (26 avril 2011) portant agrément de la société « Sonacos » pour commercialiser des plants certifiés d'olivier et des semences et plants certifiés des rosacées à noyau.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME,

Vu le dahir n° 1-69-169 du 10 jourmada I 1389 (25 juillet 1969) réglementant la production et la commercialisation de semences et de plants, tel qu'il a été modifié et complété par le dahir portant loi n° 1-76-472 du 5 chaoual 1397 (19 septembre 1977), notamment ses articles premier, 2 et 5 ;

Vu la loi n° 25-08 portant création de l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires, promulguée par le dahir n° 1-09-20 du 20 safar 1430 (18 février 2009) ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes n° 2110-05 du 21 ramadan 1426 (25 octobre 2005) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle et à la certification des plants d'olivier ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et du développement rural n° 2099-03 du 8 chaoual 1424 (3 décembre 2003) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement et à la certification des semences et des plants des rosacées à noyau (abricotier, amandier, cerisier, pêcher, prunier et leurs porte-greffes),

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – La société « Sonacos » dont le siège social sis 30, rue Moulay Ali Cherif, Rabat, est agréée pour commercialiser des plants certifiés d'olivier et des semences et plants certifiés des rosacées à noyau.

ART. 2. – La durée de validité de cet agrément est de trois ans, à partir de la date de publication du présent arrêté au « Bulletin officiel », il peut être renouvelé pour des durées de trois ans à condition que la demande de renouvellement soit formulée deux mois avant l'expiration de la validité.

ART. 3. – Conformément à l'article 2 des arrêtés susvisés nos 2110-05 et 2099-03, la société « Sonacos » est tenue de déclarer, à l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires, en avril et septembre de chaque année ses achats et ses ventes en plants pour l'olivier et ses achats, ses ventes et ses stocks en semences et plants pour les rosacées à noyau.

ART. 4. – L'agrément objet du présent arrêté peut être retiré en cas d'infraction à la législation et à la réglementation concernant la commercialisation des semences et des plants.

ART. 5. – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 22 jourmada I 1432 (26 avril 2011).

AZIZ AKHANNOUCH.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 5950 du 6 rejev 1432 (9 juin 2011).

LABOMETAL
 Lot N° 21, Av. Mohamed Erradi
 Zone Industrielle Moulay Rachid
 Tel : 05 22 70 60 69 - 20 28 80
 Fax : 05 22 70 36 45 - Casablanca